**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité - Justice**

Ministère de l’Equipement et des Transports

*Nom de Projet : Projet de Construction de la Route Atar –Chinguity*

*Secteur : Transport*

*Mode de Financement : mode de financement islamique – conforme à la Charia, N° de Financement : MRT 1032*

*Intitulé du marché : travaux de construction de la route Atar – Chinguity*

*APQ N° :001*

*AOI/PM N° :004/CPMP/MET/2022*

1. Le présent Avis de pré-qualification fait suite à l’Avis Général de passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié dans l’HROIZON et DgMarket en date du 31/03/2022 et dans le site web de la Banque Islamique de développement (BID).
2. La direction des Infrastructures de Transport Routier Financé sur Ressources Extérieurs entend pré-qualifier des entrepreneurs pour la réalisation des travaux de construction de la route Atar – Chinguity 80 km y compris des travaux connexes.
3. Le tableau ci-après présente la consistance des travaux :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation | Unité | Quantité  |
| Déblai | M3 | 87 322 |
| Remblai | M3 | 406 625 |
| Couche de Fondation | M3 | 154 551 |
| Couche de Base | M3 | 103 551 |
| Couche de Roulement | M2 | 588 000 |
| Aménagement passe montagneuse | km | 3.5 |
| Travaux Annexés | U | Construction des bâtiments (école, Marché et centre Hospitalier) |

1. Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas 32 mois.
2. La pré qualification se déroulera conformément aux procédures de pré-qualification spécifiés dans les Directives pour l’acquissions de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de projets financés par la BIsD, Septembre 2018, (les « Directives » , ; elle est ouverte à tous les candidats des pays membres de la banque Islamique de Développement qui répondent aux critères de provenance, tels que définies dans les Directives .
3. Les entreprises originaires des pays non membres de la Banque Islamique de Développement ne sont pas admis à participer au présent appel d’offres seules ou en qualité de Chef de file d’un Groupement.
4. Les groupements de Firmes de Pays non Membres avec des Firmes de Pays Membres pourront être acceptées à condition que :
	* la Firme du PM soit le chef de file ;
	* la firme du PM devra avoir au minimum 50% des travaux de marché objet de l’appel d’offres.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et prendre connaissance à titre gratuit des documents de pré-qualification à la Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération dont l’adresse figure à la fin de cet avis (adresse I)

Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération

Rue : Prolongement de la route de Nouadhibou vers Sebkha Étage/

Numéro de bureau : 2éme Etage/

Immeuble MET Sebkha – Nouakchott - Mauritanie

L’adresse électronique : Sidahmedlebbat@gmail.com/ med.zarough@gmail.com

1. Les exigences en matière de qualification sont :
2. Performance financière

Avoir réalisé un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins quinze Millions (15 000 000) USD pour les cinq dernières années, certifiés par expert comptable.

1. Expérience en matière de projet

B.1- Expérience de travaux de génie civil : Avoir réalisé, à titre d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement et d’ensemblier, au cours des Dix (10) dernières années à compter du 1er janvier 2012 jusqu’à la date de dépôt des offres, au moins trois marchés de travaux d’une valeur minimale de 24 millions de USD par marché.

B.2- Expérience de travaux routiers : Avoir réalisé, à titre d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement et d’ensemblier, au cours des Dix (10) dernières années, au moins trois projets de construction de routes revêtue en enrobés, d’une longueur cumulée minimale de 192 km.

B.3- Expérience de travaux de passe Montagneuse : Avoir réalisé, en qualité d’entrepreneur principal dans le cadre d’un marché, au cours des Dix (10) dernières années, une passe Montagneuse de complicité similaire de 5 km de longueur dont les travaux incluant : les travaux de déblai rocheux, les travaux des ouvrages et d’assainissement et les travaux de protection (mur de soutènement et protection contre chut des pierres…).

B.4-Avoir réalisé, en qualité d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement ou d’ensemblier, au cours des Dix (10) dernières années, au moins deux projets des travaux connexes d’une valeur minimale de deux cent mille USD par marché objet de : construction de centre hospitalier, des marchés et école exécutés au cours de 10 dernières années à compter du 1er janvier 2012 jusqu’à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l’essentiel

Voir le dossier de pré-qualification pour les informations détaillées.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir une copie complète du dossier de pré- qualification (en version papier et électronique) contre un paiement non remboursable de Vingt Mille (20 000) Ouguiyas payer par chèque certifié ou virement automatique au compte de l’UGP de projet de construction de la route Atar – Cniguity **n°10000024046** ouvert à la BMI.
2. *Le dossier sera retiré à l’adresse N°I*
3. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l’adresse N°II avant le 28/Juillet/2022 à 12h heur local et doivent porter clairement la mention (Dossier de pré-qualification pour les travaux de construction de la route Atar – Chinguity).
4. La date, l’heure et le lieu d’ouverture des plis sont le : 28/Juillet/2022 à 12h heur local. à l’adresse N°II
5. Les plis en retard ne seront pas réceptionné ni ouvert.
6. Les adresses susvisées sont :
	* Adresse I :

Direction des Etudes, de la Programmation et de la Coopération

Rue : Prolongement de la route de Nouadhibou vers Sebkha Étage/ numéro de bureau : 2éme Etage/ Immeuble MET Sebkha – Nouakchott - Mauritanie

* + Adresse II :

*Commission de passation des Marchés Publics du MET*

Rue : Prolongement de la route de Nouadhibou vers Sebkha Étage/ numéro de bureau : 1éme Etage/ Immeuble MET Sebkha – Nouakchott – Mauritanie

*Le Directeur des Infrastructures de Transport Routier*

*Financés sur Ressources Extérieurs*